

DELEGUES DU PERSONNEL DU SITE DE GRENOBLE

FLASH D.P. REUNION PLENIERE DU 09 Avril 2013

Elus présents pour les syndicats :

- SUD : Valérie DI-GIONE, Joël GRECO

Elues excusées : Stéphanie HENRISSAT (SUD), Angélique SONNTAG (CGT), Monique RITTON (CGT)

La Direction est représentée par Mr Daniel MOULIN (Directeur Régional), avec Magali MESTRE-PELLETIER

Questions des élus SUD :

Les élus SUD :

1/ Quelles sont les nouveautés concernant le déménagement ? La signature a-t-elle eu lieu ?

Pas de changement par rapport à la dernière réunion.

[Les élus SUD regrettent le temps mis par la Direction dans la confirmation du choix du site car cela alimente les inquiétudes et les rumeurs sur ce sujet très sensible.](#)

2/ Concernant le MDP, quelles sont les horaires d'ouverture des agences ?
Pourquoi y a-t-il des horaires différents selon les agences au niveau national ?

Les horaires d'ouverture des agences sont les suivants :

Grenoble 1 Jaures: 09h00 -12h15 / 13h45 -18h00

Grenoble 2: 08h30-17h00 non stop

Chambéry: 09h00-12h30 – 14h00 -17h30

Annecy: 09h00 -12h15 / 13h45 -18h00

Lors des discussions avec le Comité d'Entreprise sur la note horaire, une possibilité d'aménagement a été laissée **à la marge** dans chaque Direction Régionale.

3/ Pouvez-vous nous faire un point sur les promotions 2013 pour le MDE, puis le MDP et enfin le CICAS ?

Y a-t-il eu des changements de niveau et de classe lors des promotions ? Si oui combien ?

DR ALPES promotions 2013 : 5 augmentations sans changement de classification

1 augmentation avec changement de classe ou de niveau

CICAS 8 primes pour 2700 €

5 augmentations avec changement de classe ou de niveau

[Les élus SUD ont vivement réagi en 2012 à la découverte du peu de considération apportée aux aspirations salariales des salariés du CICAS et avaient interpellé vivement la Direction. Cette année, nos collègues du CICAS reçoivent plus et c'est appréciable malgré des enveloppes encore diminuées cette année.](#)

[Concernant le MDP, l'année a été difficile en termes de résultats, malgré l'implication des collaborateurs présents dans l'année, mais les moyens humains mis à disposition du service n'ont pas été là. Au final, les efforts ne sont pas récompensés !](#)

Concernant le MDE, nous constatons que l'enveloppe allouée, déjà faible dans le passé, continue d'être réduite et alimente malgré tout les frustrations, compte tenu de l'engagement demandé et d'objectifs très élevés dans des marchés très tendus, avec des absences qui continuent de pénaliser considérablement la bonne marche du service. A ce sujet, toujours rien à l'horizon pour remplacer tous les absents mais des exigences qui elles sont constantes de la part de la Direction !

Une nouvelle fois, nous regrettons très vivement que des salariés qui n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années soient une fois de plus laissés sur le côté. A quand une réelle prise en compte de ce qui est un vrai problème ?

4/ Sylvie DESPLOTS fait-elle toujours partie de l'effectif au 09/04/2013 ?

Son poste sera-t-il remplacé et dans quel délai ?

Si oui, sera-t-il rattaché à l'assistance commerciale de la chargée d'affaires entreprises en charge de la Savoie et du spécialiste Epargne ?

Non, elle ne fait plus partie des effectifs.

Pour l'instant, les demandes de postes sont bloquées au niveau de la Direction, il est prématuré de répondre.

Les élus SUD, comme au point précédent, admettent la volonté de la Direction régionale d'obtenir des embauches mais la vision nationale de la problématique est gravement pénalisante. Nous sommes réellement très inquiets des moyens humains mis à la disposition du MDE car les problèmes s'accroissent et les solutions envisagées sont inexistantes. Nous craignons une usure de la volonté et de la dynamique de collaborateurs régulièrement mis sous pression depuis de nombreux mois.

5/ Comment obtenir, pour chaque commercial, le détail des affaires entrant dans le calcul du Challenge dont les primes seront versées à la fin du mois ?

Les affaires prises en compte dans les challenges nationaux (CCFF, CCE, CAE, CAESE, AC) sont en ligne dans le portail dav, au sein de l'application CALL.

Celles-ci sont mises en ligne exclusivement pour les managers. Il convient donc de se rapprocher de son manager pour connaître les affaires concernées.

Les élus SUD craignent que les managers n'aient pas plus de facilité à obtenir ces informations pourtant capitales dans la compréhension par les commerciaux des résultats du Challenge. A quand de la simplicité et de la clarté ?

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE LA DIRECTION :

a/ mise en place d'un correspondant handicap pour chaque site, à Grenoble, c'est Catherine THIERS qui remplit cette fonction.

Le descriptif est joint en annexe 1.

b/ modification de l'article 13 du règlement intérieur relatif aux harcèlements sexuel et moral, afin de l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires issues d'une loi du 6 août 2012.

Cette loi a été votée suite à une décision du Conseil Constitutionnel, du 4 mai 2012, qui avait abrogé la définition légale du délit de harcèlement sexuel.

La nouvelle loi a ainsi redéfini le délit de harcèlement sexuel. Elle en donne une définition plus précise et plus large, aggrave et harmonise les peines encourues et réprime plus largement les discriminations à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel.

Cette loi a également modifié certaines dispositions relatives au harcèlement moral et notamment harmonisé les sanctions avec celles du harcèlement sexuel.

Le règlement intérieur est joint en annexe 2.

LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 07 MAI 2013.

CONTACTEZ VOS DELEGUES DU PERSONNEL POUR ABORDER LES PROBLEMES QUE VOUS RENCONTREZ.